

Équipement §)	
Feux de route	HCR H4 (E)
Feux de croisement	HCR H4 (E)
Feux de position	A (E) dans HCR
Feux rouges	SAE (2) AIRST 75 GUIDE IX
Feux stop	13.
Clignoteurs	av SAE IP 70 GUIDE NAV-SAE(2)AP2 ar voir feux rouges
Catadioptres	av NAV+AR ar SAE-A-69 DOT
Feux de gabarit	av IAR-SAE(2)AP2 ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	1/ au centre, sous le couvercle du coffre
Essuie-glace	2/ talis avec/sans lave-glace
Avertisseurs	DELCO RENV "F"

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CHEVROLET Nova Concours		
Homologation			
N°	CH	0331	211
Carrosserie	limousine		
Places	total	6	avant 3
Poids à vide	1690	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	29,20
Poids total	2319	Cylindrée	5733

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *1) Mesure des pneus : satisfait aux prescriptions selon BCE-15, modification 01; une vignette n'est pas exigée (LFEM 34 986).
- +1) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; les ceintures du type SAE-J4c sont conformes.
- +2) Variante de pneus : E 78 - 14, AV = 1120 (1,8) / AR = 1180 (2,0), V-max varie selon la marque, minimum 174 km/h) voies
195 HR 14, 1150 (2,0) 1150 (2,0), V-max 210 km/h) inchange

§) Modifications par l'importateur:

- les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HCR H4 (E);
- les feux de position d'origine sont débranchés et remplacés par A (E) dans HCR (E);
- la distance du bord du véhicule des clignoteurs AV n'est pas respectée; admise selon décision DFP du 12.11.75;
- les feux rouges/stop/clignoteurs AR sont équipés d'ampoules 5/18 W (la puissance exigée des ampoules doit être marquée de manière durable et bien visible);
- les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires SAE-A-69 DOT;
- les sorties des échappements sont dirigées vers la gauche et la droite; sont conduites jusqu'à l'extrémité AR de la carrosserie;
- le catalyseur est enlevé.

§§) A noter dans le permis de circulation:

- charge garantie sur le toit 90 kg

Lieu et date de l'homologation
 Reilach, 12.11.75

Homologation fédérale des types de véhicules